



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Techniciens de laboratoire

Question écrite n° 31261

Texte de la question

M. Jean-François Parigi attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la volonté des techniciens de laboratoire d'une plus grande reconnaissance de leur métier. L'importance de ces professionnels de l'ombre a été, comme pour beaucoup d'autres, mise en lumière par la crise sanitaire liée au covid-19. Réalisant l'essentiel du dépistage pendant la crise sanitaire, ces professionnels ont ainsi démontré le caractère indispensable de leur activité, et cela d'autant plus que leur engagement ne s'est pas arrêté avec le déconfinement car le dépistage est au cœur de la stratégie du Gouvernement. Aussi, l'absence de toute mesure les concernant dans le « plan Ségur » plonge toute cette profession dans l'incompréhension, car c'est bien l'ensemble du secteur médical qui s'est mobilisé jour et nuit durant cette période extrêmement difficile. Il lui demande donc quelles mesures il compte mettre en œuvre pour procéder à la revalorisation du métier de technicien de laboratoire.

Texte de la réponse

L'accord du Ségur de la santé du 13 juillet 2020 prévoit que les diététiciens, les préparateurs en pharmacie et les techniciens de laboratoire seront reclassés au sein de la catégorie A, à l'issue de travaux de réingénierie de leur formation pour la porter au niveau licence. Ces travaux de réingénierie (concertation avec des groupes de travail et publication des textes) se dérouleront au cours du 2ème semestre 2021. Ces professionnels de santé pourront ainsi intégrer la catégorie A, tout comme les autres professions de niveau licence. Le reclassement dans les grilles de la catégorie A se fera donc de façon anticipée en janvier 2022.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Parigi](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31261

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 juillet 2020](#), page 4941

Réponse publiée au JO le : [13 juillet 2021](#), page 5575